



Informations de base	
2025/2095(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté Subject 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		OLIVEIRA João (The Left)	06/05/2025
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		GÁLVEZ Lina (S&D)	11/06/2025
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		MÎNZATU Roxana	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
19/06/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/12/2025	Vote en commission		
22/12/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0260/2025	Résumé
11/02/2026	Débat en plénière		
12/02/2026	Décision du Parlement	T10-0049/2026	Résumé
12/02/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2095(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/10/02836

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE774.256	03/06/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.606	04/07/2025	
Amendements déposés en commission		PE775.539	24/07/2025	
Avis de la commission	FEMM	PE774.456	01/09/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0260/2025	22/12/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0049/2026	12/02/2026	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2026)05-28	28/05/2026	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
PIETIKÄINEN Sirpa	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	FEMM	03/07/2025	European Anti Poverty Network
KEMP Martine	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	25/06/2025	Social Platform
Ó RÍORDÁIN Aodhán	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	24/06/2025	Social Platform
KEMP Martine	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	24/06/2025	Eurochild AISBL
KEMP Martine	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	24/06/2025	Caritas Europa
Ó RÍORDÁIN Aodhán	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	23/06/2025	Eurochild AISBL
Ó RÍORDÁIN Aodhán	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	23/06/2025	COFACE S.A.
Ó RÍORDÁIN Aodhán	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	23/06/2025	Eurodiaconia
KEMP Martine	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	20/06/2025	CentButtek

PETROV Hristo	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	19/06/2025	Caritas Europa
PETROV Hristo	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	19/06/2025	Eurochild AISBL
PETROV Hristo	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	17/06/2025	European Roma Grassroots Organisations Network
PETROV Hristo	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	17/06/2025	Social Platform
PETROV Hristo	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	17/06/2025	ATD Quart Monde
Ó RÍORDÁIN Aodhán	Rapporteur(e) fictif/fictive	EMPL	05/02/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION

Élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté

2025/2095(INI) - 22/12/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport d'initiative de João OLIVEIRA (The Left, PT) sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté.

Une stratégie axée sur l'éradication de la pauvreté

Les députés sont préoccupés par le fait qu'en 2024, dans l'Union, **93,3 millions de personnes** étaient toujours menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont 20 millions d'enfants, soit un enfant sur quatre, et 27 millions de personnes étaient en situation de privation matérielle et sociale aiguë. Ils demandent que la prévention soit abordée de manière **globale** pour résoudre le problème à sa racine et s'attaquer aux aspects multidimensionnels de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le rapport rappelle que la pauvreté touche de manière disproportionnée les groupes marginalisés et vulnérables de la société et que l'Union s'est engagée, dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, à réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale d'ici à 2030, dont au moins cinq millions d'enfants. L'Union et ses États membres n'atteindront pas ces objectifs de réduction de la pauvreté sans **changement de paradigme** dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et sans financement adéquat.

Les députés ont demandé à la Commission de présenter **une stratégie de lutte contre la pauvreté exhaustive, ambitieuse et financée de manière adéquate**, comprenant les orientations et objectifs généraux suivants:

- reconnaître que la pauvreté constitue une **violation de la dignité humaine** qui compromet la pleine réalisation des droits de l'homme et qu'il y a lieu d'en tenir compte pour promouvoir une approche fondée sur les droits conformément aux cadres juridiques internationaux;
- fixer un objectif consistant à **éradiquer d'urgence la pauvreté d'ici à 2035 au plus tard**, en s'appuyant sur les normes établies par les objectifs de développement durable des Nations unies et par le socle européen des droits sociaux, tout en définissant également des indicateurs d'avancement intermédiaire, des étapes claires et un cadre de suivi permettant une bonne coordination des politiques et des besoins de financement;
- assurer une bonne **coordination** entre la Commission et les États membres, et le cas échéant les collectivités régionales, en respectant le principe de subsidiarité, en vue d'atteindre cet objectif;
- adopter une **approche globale et intégrée**, axée sur les personnes et fondée sur le cycle de vie, pour élaborer des politiques de lutte contre la pauvreté sur le long terme qui associent des mesures universelles et ciblées dès l'enfance et à toutes les étapes de la vie, dans le but d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'inclusion sociale comme critère transversal des politiques sectorielles;
- associer les personnes** ayant vécu ou vivant en situation de pauvreté à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent, de manière inclusive, en proposant pour ce faire une méthode et un renforcement des capacités;
- inclure un principe fondamental et horizontal de **non-discrimination** dans toute la stratégie de lutte contre la pauvreté pour combattre les inégalités structurelles et la stigmatisation sociale dues à la discrimination qui exacerbent la pauvreté et l'exclusion sociale;
- allouer des **ressources budgétaires suffisantes et durables** aux mesures de lutte contre la pauvreté au moyen du cadre financier pluriannuel (CFP) et des mécanismes budgétaires nationaux.

Des conditions de travail justes et une répartition plus équitable des revenus et des richesses

Les députés demandent à la Commission et aux États membres que l'objectif de **plein emploi et de travail décent**, ainsi que de **protection sociale adéquate**, de services pour tous et de répartition équitable des revenus et du patrimoine, serve à orienter les politiques économiques et sociales. Le rapport a recommandé entre autres de:

- renforcer les services publics de l'emploi, les filières de formation et les systèmes d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en situation de pauvreté et les groupes vulnérables, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes peu qualifiées;

- soutenir l'entrepreneuriat des femmes et les possibilités d'emploi indépendant, en particulier dans les zones rurales et insulaires;
- veiller à ce que l'enseignement soit accessible aux enfants handicapés;
- garantir l'accès aux biens et services essentiels, tels que les denrées alimentaires, l'énergie, l'eau, le logement, les transports et les communications, à des prix abordables;
- augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant les droits sociaux, en assurant un accès universel à des services publics de qualité ainsi qu'à des biens et des services d'intérêt économique et social général, tels qu'un logement décent, l'alimentation, l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, les communications et les activités culturelles et de loisirs;
- mettre en œuvre et à étendre les programmes et les mesures, tels que les initiatives «Logement d'abord», visant à lutter contre le sans-abrisme;
- adopter des mesures et des politiques efficaces visant à mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal», en luttant contre les inégalités et les discriminations professionnelles;
- s'attaquer à la pauvreté des jeunes et aux inégalités socioéconomiques.

Une stratégie centrée sur la pauvreté des enfants

Le rapport a notamment recommandé de:

- veiller à ce que la stratégie de lutte contre la pauvreté combatte la pauvreté des enfants grâce à une **approche fondée sur le cycle de vie**, étant donné que les premières années de la vie des enfants sont cruciales pour leur développement physique, mental, cognitif, social et émotionnel;
- mettre pleinement en œuvre sans délai la **garantie européenne pour l'enfance**, en veillant à ce qu'elle dispose d'un budget spécifique d'au moins 20 milliards d'EUR dans le CFP 2028-2034, mis en œuvre par l'intermédiaire du FSE+;
- renforcer les **systèmes de protection sociale** axés sur les enfants en prévoyant des prestations spécifiques pour les enfants dans le besoin, telles que des allocations familiales, des repas scolaires et des programmes de réduction des coûts pour les activités culturelles, sportives, de loisir et extrascolaires;
- garantir le **droit de chaque enfant à une vie familiale**, ce qui signifie que la pauvreté ou la précarité du logement ne doivent jamais être utilisés comme seuls motifs pour placer des enfants en institution.

Élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté

2025/2095(INI) - 12/02/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 385 voix pour, 141 contre et 53 abstentions, une sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'Union pour lutter contre la pauvreté.

Une stratégie axée sur l'éradication de la pauvreté

Les députés sont préoccupés par le fait qu'en 2024, dans l'Union, **93,3 millions de personnes** étaient toujours menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, dont 20 millions d'enfants, soit un enfant sur quatre, et 27 millions de personnes étaient en situation de privation matérielle et sociale aiguë. Ils demandent que la prévention soit abordée **de manière globale** pour résoudre le problème à sa racine et s'attaquer aux aspects multidimensionnels de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi qu'à leurs corrélations, en ce qui concerne l'accès à des emplois de qualité, la protection sociale et le revenu minimum, les services publics, l'éducation, l'intervention précoce auprès des enfants, les soins de santé, l'alimentation, le logement, l'énergie et la fiscalité.

Rappelant que la pauvreté touche de manière disproportionnée les **groupes marginalisés** et vulnérables de la société (femmes, Roms, personnes sans domicile, enfants placés en institution, personnes LGBTQIA, personnes âgées, jeunes), la résolution a insisté sur la nécessité de prendre des mesures ciblées pour remédier à cette situation, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables à la pauvreté extrême.

Les députés ont demandé à la Commission de présenter **une stratégie de lutte contre la pauvreté exhaustive, ambitieuse et financée de manière adéquate**, comprenant les orientations et objectifs généraux suivants:

- a) reconnaître que la pauvreté constitue une **violation de la dignité humaine** qui compromet la pleine réalisation des droits de l'homme et qu'il y a lieu d'en tenir compte pour promouvoir une approche fondée sur les droits conformément aux cadres juridiques internationaux;
- b) fixer un objectif consistant à **éradiquer d'urgence la pauvreté d'ici à 2035 au plus tard**, en s'appuyant sur les normes établies par les objectifs de développement durable des Nations unies et par le socle européen des droits sociaux, tout en définissant également des indicateurs d'avancement intermédiaire, des étapes claires et un cadre de suivi permettant une bonne coordination des politiques et des besoins de financement;
- c) adopter une **approche globale et intégrée**, axée sur les personnes et fondée sur le cycle de vie, pour élaborer des politiques de lutte contre la pauvreté sur le long terme qui associent des mesures universelles et ciblées dès l'enfance et à toutes les étapes de la vie;

d) **associer les personnes** ayant vécu ou vivant en situation de pauvreté à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent, de manière inclusive, en proposant pour ce faire une méthode et un renforcement des capacités;

e) inclure un principe fondamental et horizontal de **non-discrimination** dans toute la stratégie de lutte contre la pauvreté pour combattre les inégalités structurelles et la stigmatisation sociale dues à la discrimination qui exacerbent la pauvreté et l'exclusion sociale;

f) allouer des **ressources budgétaires suffisantes et durables** aux mesures de lutte contre la pauvreté au moyen du cadre financier pluriannuel (CFP) et des mécanismes budgétaires nationaux.

Des conditions de travail justes et une répartition plus équitable des revenus et des richesses

Le Parlement a invité la Commission et les États membres à renforcer **leurs politiques actives du marché du travail**, en particulier pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et à promouvoir des politiques destinées à protéger et à promouvoir les droits des travailleurs, des emplois de qualité et des salaires équitables, y compris **l'égalité des rémunérations** entre les femmes et les hommes pour un même travail. Pour mettre fin à la pauvreté des personnes ayant un emploi, les députés ont demandé un meilleur accès aux services de garde d'enfants ainsi qu'à un accompagnement professionnel adapté.

Le Parlement a formulé les recommandations suivantes:

- renforcer les **services publics de l'emploi**, les filières de formation et les systèmes d'aide à la recherche d'emploi pour les personnes en situation de pauvreté et les groupes vulnérables, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes peu qualifiées;

- soutenir **l'entrepreneuriat des femmes** et les possibilités d'emploi indépendant, en particulier dans les zones rurales et insulaires;

- veiller à ce que l'enseignement soit accessible aux enfants **handicapés**;

- augmenter considérablement les investissements publics dans les politiques garantissant les droits sociaux, en assurant un **accès universel à des services publics de qualité** ainsi qu'à des biens et des services d'intérêt économique et social général, tels qu'un logement décent, l'alimentation, l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, les communications et les activités culturelles et de loisirs;

- promouvoir une politique du **logement** qui garantisse un accès universel à un logement décent et abordable et qui comprenne des mesures spécifiques pour lutter contre le sans-abrisme;

- accélérer des efforts visant à combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de **pension**;

- garantir **l'accès universel à des soins de santé publics abordables** et de qualité pour tous et garantir à toutes les femmes le droit aux soins de santé sexuelle et génésique;

- s'attaquer à la **pauvreté des jeunes** et aux inégalités socioéconomiques en renforçant la garantie pour la jeunesse en tant qu'instrument clé pour promouvoir l'inclusion des jeunes sur le marché du travail.

Une stratégie centrée sur la pauvreté des enfants

Le Parlement a demandé un meilleur soutien pour garantir l'accès à des soins de santé efficaces et gratuits, à l'éducation, et à l'accueil et l'éducation de la petite enfance, ainsi que l'accès effectif à un logement adéquat et décent et à une alimentation saine pour tous les enfants qui en ont besoin. À cette fin, les députés ont appelé à la création d'un budget dédié d'au moins **20 milliards d'euros** pour la garantie européenne pour l'enfance. Les États membres devraient consacrer au moins **5%** des ressources du Fonds social européen plus (FSE+) à des projets spécifiquement destinés à lutter contre la pauvreté des enfants, et au moins **10%** dans les pays où les niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants sont supérieurs à la moyenne de l'Union.